CIRCULAIRE DU COMITE DE CONSTRUCTION

DU

CERCLE CATHOLIQUE DE QUEBEC.

AS 42
C47
A3
fol.

CIRCULAIRE DU COMITÉ DE CONSTRUCTION

DU

CERCLE CATHOLIQUE DE QUEBEC.

Pour répondre aux besoins de l'œuvre du Cercle Catholique de Québec et des œuvres annexes placées sous la direction de cette institution, il a été résolu d'entreprendre la construction d'un édifice simple mais spacieux, dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, aussitôt que nos moyens nous le permettront.

Notre vénéré patron, S. G. Mgr l'archevêque de Québec, a bien voulu approuver ce projet, et a même autorisé la fondation de deux messes annuelles, qui devront être dites à perpétuité, l'une en faveur des *bienfaiteurs* ou *fondateurs* vivants, l'autre en faveur des *bienfaiteurs* ou *fondateurs* décédés du Cercle Catholique.

Voici quelques résolutions adoptées par les membres actifs de notre association à ce sujet :

Résolu—Que le titre de *Bienfaiteur* soit accordé à toute personne, corporation ou société qui fera au Cercle Catholique de Québec un don de cinquante à cinq cents piastres pour aider à la construction d'un édifice pour l'usage de cette association ;

Que le titre de *Bienfaiteur insigne* soit accordé à toute personne, corporation ou société qui fera un don de cinq cents à mille piastres pour le même objet ;

Que le titre de *Fondateur* soit accordé à toute personne, corporation ou société qui fera un don de mille piastres ou plus aussi pour le même objet.

Résolu—Qu'un tableau contenant les noms des " bienfaiteurs," des " bienfaiteurs insignes," et des " fondateurs " du Cercle Catholique de Québec, avec leurs titres respectifs, soit préparé et placé dans la salle principale de l'institution.

Résolu—Que chaque année, et à perpétuité, le Cercle Catholique de Québec fasse dire une messe, dans l'octave de la fête de saint Joseph, pour tous les bienfaiteurs et fondateurs de l'institution, et une autre messe, dans le courant du mois de novembre, pour le repos des âmes des membres et des bienfaiteurs et fondateurs défunts.

Il a aussi été réglé par S. G. Mgr. l'Archevêque que toute personne qui enverra une offrande, même minime, en faveur de l'œuvre qui fait l'objet cette circulaire, aura droit à ces mêmes avantages spirituels.

342
47
3
ol.

On sait que le Cercle Catholique de Québec a reçu la bénédiction du souverain-pontife Pie IX et de Mgr le délégué apostolique au Canada. Nous pouvons ajouter que tous les membres de l'épiscopat de cette province nous ont donné des témoignages non équivoques d'approbation.

Ainsi qu'il est dit dans l'article 4 de la Constitution du Cercle Catholique de Québec, le but de cette association est " la manifestation de la vérité chrétienne et la diffusion des principes catholiques, au moyen :

" 1o. De la discussion de différentes questions choisies et proposées par un comité nommé à cet effet par le comité de direction ;

" 2o. De la formation d'une ou de plusieurs bibliothèques composées d'ouvrages approuvés par l'Ordinaire ;

" 3o. De l'ouverture d'une ou de plusieurs salles de lecture, dont les journaux, revues et feuilletons sont aussi approuvés par la même autorité ;

" 4o. De toute action, démarche ou sous-œuvre que le comité de direction jugera nécessaire à cette fin ; pourvu toujours que, comme corps, le Cercle Catholique ne s'occupe pas de politique active."

Parmi les œuvres annexes dont le Cercle Catholique s'est occupé jusqu'à ce jour, il y a l'œuvre dite des " vieux papiers, " celle des Cercles catholiques, celle des bibliothèques et celle de la propagation des bons livres. Mais le temps est arrivé d'agrandir encore le cadre de nos opérations, et parmi les œuvres nouvelles qui s'imposent en quelque sorte à l'attention du Cercle Catholique, est celle de créer un centre de réunion au milieu de la nombreuse population de Saint-Roch et de Saint-Sauveur, où les jeunes gens puissent se rencontrer, s'amuser, s'instruire et s'édifier mutuellement, où ils puissent passer agréablement et utilement leurs moments de loisir sans être exposés au contact des compagnies dangereuses.

Cette dernière œuvre, que nous considérons comme très-importante, ne pourra recevoir d'extension tant soit peu considérable avant que l'édifice à la construction duquel nous invitons le public à coopérer ait été érigé.

Pour rendre plus facile le paiement des souscriptions que l'on voudra bien faire en faveur de la construction projetée, il a été décidé que ces souscriptions seraient payées en dix versements semi-annuels ou en cinq versements annuels, c'est-à-dire que l'on aura *cinq années* entières pour payer le montant total de chaque souscription.

Les personnes qui voudront bien s'unir aux membres actifs du Cercle Catholique dans l'œuvre qu'ils ont entreprise, pourront adresser leurs souscriptions à Mgr le grand-vicaire Cazeau, membre honoraire de notre association, à notre Visiteur, M. le curé de Saint-Roch de Québec, ou à l'un des membres du comité de construction du Cercle, dont voici les noms

L'honorable M. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, MM. Abraham Hamel, négociant, E. A. Déry, recorder de la cité de Québec, P. V. Valin, M. P., F. Kérouak, maire de Saint-Sauveur, Prudent Vallée, directeur de la Banque nationale, F. E. Hamel, négociant, P. Mackay, avocat, J. A. Langlais, libraire, P. Tourangeau, médecin, C. I. Samson, médecin, N. E. Dionne, médecin, Cl. Vincelette, directeur de l'Asile de Beauport, Ernest Gagnon, secrétaire du département de l'Agriculture et des Travaux publics.

On recevra aussi des effets, vieux ou neufs. Adresser à M. J. A Langlais, libraire, Saint-Roch de Québec.

Pour le comité,

CL. VINCELETTE, PRÉSIDENT,
E. A. DERY, TRÉSORIER,
ERNEST GAGNON, SECRÉTAIRE.

Vu et approuvé, et que la bénédiction de Notre Seigneur soit sur cette œuvre et sur tous ceux qui y prendront part.

Archevêché de Québec, 16 *novembre* 1878.

✝ E. A. ARCH. *de Québec.*